Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 033-213303738-20250613-DELIB_2025_16-DE

Saint Antoine Sur L'Isle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIB_2025_16
Classification

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ, le TREIZE JUIN**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 JUIN 2025

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Jean-Jacques FUNK Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Jackie BRUNEL - Edith NAUZE , Conseillers Municipaux

EXCUSÉE : Nicole DUFOSSÉ (pouvoir à P.PEYRIDIEUX)

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : Redevances d'occupation du domaine public 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport donne lieu au versement d'une redevance selon des tarifs fixés par la législation en vigueur.

Vu les articles R.2333-105, R.2333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe au taux maximum les redevances d'occupation du sol pour l'année 2025.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 16 juin 2025

La Secrétaire de Séance,

Nauze

Edith NAUZE

MAIRIE de SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE 33 (Gironde)

Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX